

Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :

- Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai
- L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale
- L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan
- La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant
- La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale
- Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels